



CAISSE DES ECOLES  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES  
-----

Séance du 10 juin 2026

**CE-DEL-2026-11**

**OBJET : Affectation du résultat 2025.**

L'an deux mille vingt six, le 10 Juin, à 17h00, le comité de la Caisse des Ecoles dûment convoqué s'est réuni à la Maison des Services Publics, sous la Présidence de Gilles BAYART, Président.

Etaient présents : M. Gilles BAYART, M. Clément LORY, M. Thomas GAURET, M. Rémy THOUVENOT, Mme Virginie TARTARIN, Mme Mathilde DESAUTY, Mme Inès BERMUDEZ, Mme Emilie ANDRE, M. Benjamin PASCHAL.

Etaient absentes excusées: Catherine DERHORE (représentante de l'éducation nationale), Mme Patricia BEAUPERE, Mme Sylvie VAN DER LINDEN, Mme Ghania IDRI.

Le comité d'administration de la Caisse des Ecoles,

VU le Code de l'Education,

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles du 1 avril 2019,

**CONSIDERANT** que conformément à l'instruction comptable M57, le résultat des sections d'investissement et de fonctionnement doivent être reportés sur l'exercice suivant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de l'excédent 2025 :

- En section d'investissement (ligne budgétaire 001) pour un montant de **116 675,54 €**
- En section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de **72 505,97 €**

Gilles BAYART  
Président de la Caisse des Ecoles



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication *le 24/06/2026*  
« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état »

Accusé de réception en préfecture  
091-269101531-20260610-CE-DEL-2026-11-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2026  
Date de réception préfecture : 23/06/2026